

CARRIÈRE - DÉCHARGES LES BREULEUX  
CONFÉRENCE DE PRESSE DU 28.08.2017

SUPPORT DE PRESSE

Porrentruy, le 16 août 2017  
JU1121

**CSD INGENIEURS SA**  
Rue de la Chaumont 13  
Case postale 134  
CH-2900 Porrentruy 2  
t +41 32 465 50 30  
f +41 32 465 50 31  
e [porrentruy@csd.ch](mailto:porrentruy@csd.ch)  
[www.csd.ch](http://www.csd.ch)



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. HISTORIQUE DU SITE</b>	<b>4</b>
<b>2. ACTIVITÉS SUR LE SITE</b>	<b>4</b>
<b>3. ORGANISATION DU SITE</b>	<b>6</b>
<b>4. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POPULATION</b>	<b>6</b>
<b>5. LE SITE DE LA FIN DES CHAUX EN QUELQUES CHIFFRES</b>	<b>7</b>
<b>6. PERSPECTIVES D'AVENIR</b>	<b>7</b>

## LISTE DES FIGURES

Figure 2.1	Situation de la carrière, des décharges, des installations de traitement des eaux et de l'accès au site de la Fin des Chaux	5
Figure 2.2	Profil en long Ouest – Est du site de la Fin des Chaux	5

## 1. Historique du site

La carrière de la Fin des Chaux aux Breuleux est exploitée depuis 1985. En 2013, l'exploitation du site a été confiée à l'entreprise Hurni AG de Sutz (BE) qui a poursuivi l'extraction de la roche et, notamment, aménagé le nouveau compartiment de décharge de type B.

La première autorisation d'exploiter la roche a été délivrée le 17 décembre 1984 pour les besoins du syndicat d'amélioration foncière des Breuleux (réalisation de nouveaux chemins). De 1985 à 2016, 274'600 m<sup>3</sup> de roche ont été exploités.

En 1995, la commune des Breuleux a déposé un projet de plan spécial au service de l'aménagement du territoire du canton du Jura (SDT), afin d'affecter le site de la carrière à une zone d'extraction des matériaux. Le 6 mars 2000, le SDT a approuvé le Plan spécial « Carrière et décharge contrôlée pour matériaux inertes Fin des Chaux ». Ce plan spécial, actuellement encore en vigueur, concerne l'exploitation de matériaux calcaires massifs sur une surface de 28'700 m<sup>2</sup> ainsi que l'aménagement et l'exploitation d'une décharge de type A (DTA) et d'une décharge de type B (DTB) pour le comblement du site.

Finalement, l'autorisation en matière de protection des eaux du 10 janvier 2006 autorise l'extraction de 320'000 m<sup>3</sup> de matériaux calcaires pour une durée de 15 ans, soit jusqu'en 2021.

En 2010, une modification de peu d'importance a été apportée au Plan spécial de 2000. La surface a été augmentée de 4'400 m<sup>2</sup>, afin d'englober la route d'accès à la carrière et un stock de matériaux terreux présent au Nord du site.

Au total à ce jour, 281'500 m<sup>3</sup> de pierre ont été extraits du site et 230'600 m<sup>3</sup> ont été remblayés, essentiellement à l'aide de matériaux d'excavation et de déblais non pollués.

## 2. Activités sur le site

Le site de la Fin des Chaux est l'unique site jurassien qui possède 3 activités différentes, à savoir :

- **une carrière** ;
- **une décharge de type A (DTA)** pour les matériaux d'excavation (matériaux pierreux et terreux) ;
- **une décharge de type B (DTB)** pour les matériaux de démolition inertes (béton, revêtements bitumineux, briques, ...).

Selon l'autorisation cantonale de 2000 relative à l'aménagement et à l'exploitation d'une DCMI (= ancienne dénomination de DTB) sur le site de la Fin des Chaux, la carrière doit être comblée au préalable par des matériaux d'excavation en réalisant une DTA. Le « trou » de la carrière est donc remblayé par des matériaux d'excavation jusqu'à une altitude d'environ 990 msm. Puis une étanchéité minérale (= 60 cm matériaux argileux) est posée avant de stocker définitivement des déchets de type B (DTB). En fin d'exploitation, la carrière sera comblée et les terrains pourront ainsi être remis en culture (pâturage boisé par exemple).

Afin de répondre à une exigence légale de valorisation des déchets (articles 19 et 20 de l'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets – OLED), une autorisation de recycler des déchets de type B a été accordée en 2014 pour le site des Breuleux. En plus de la carrière et des décharges de type A et B, l'exploitant peut donc recycler des matériaux de type B (bétons et enrobés notamment).

Dans un souci d'économie de la matière (roche notamment), l'exploitant revalorise également les matériaux de type A. Du béton recyclé concassé peut donc être réutilisé pour la réalisation des compartiments DTB (couche drainante par exemple) et des déchets DTA peuvent être triés et concassés pour fournir de la grave concassée 2<sup>ème</sup> classe aux clients.

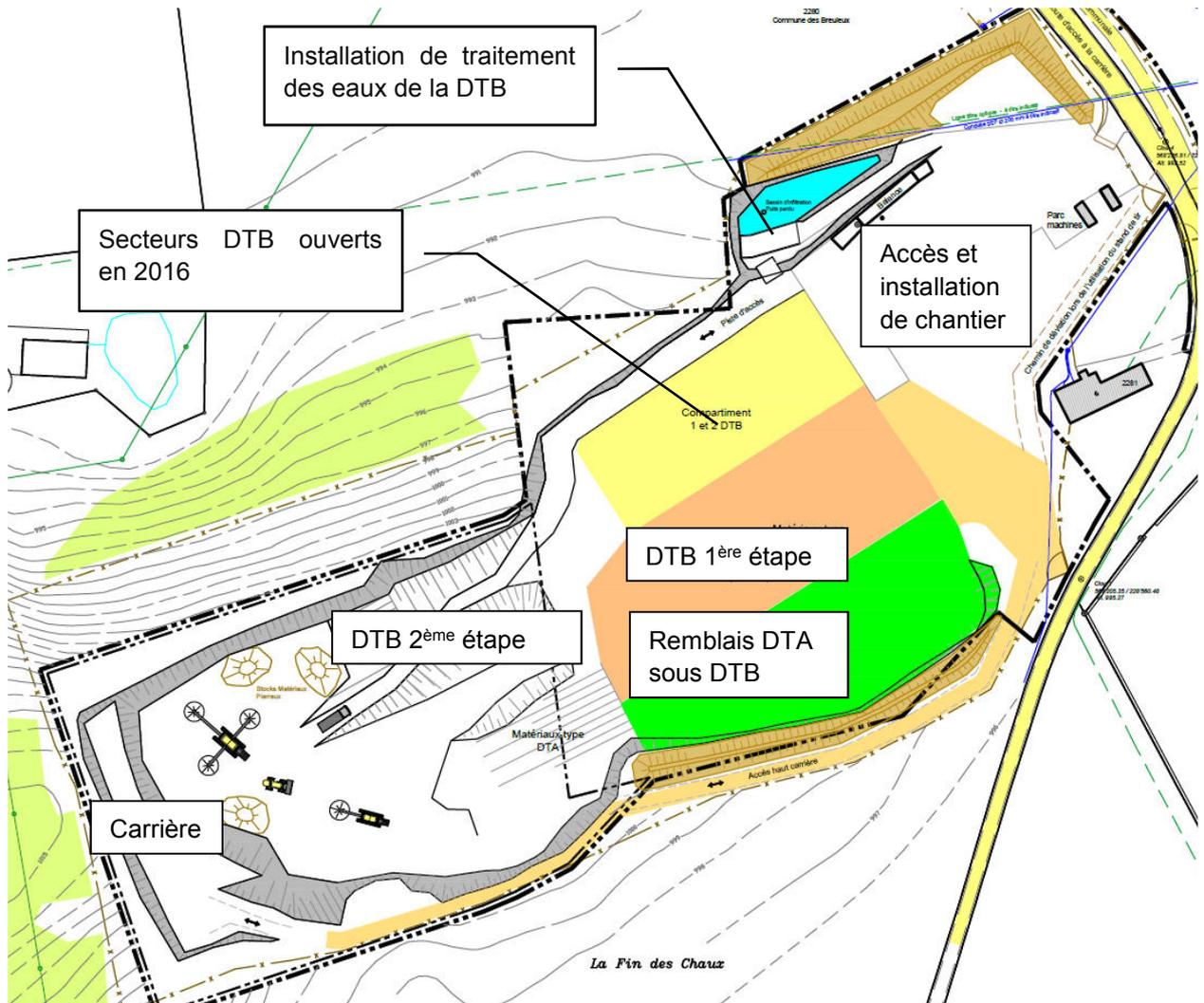


Figure 2.1 Situation de la carrière, des décharges, des installations de traitement des eaux et de l'accès au site de la Fin des Chaux

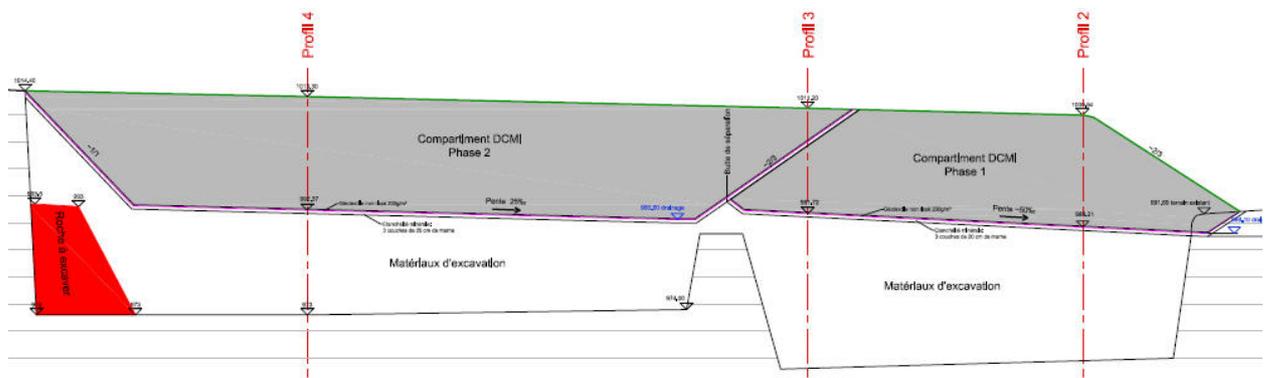


Figure 2.2 Profil en long Ouest – Est du site de la Fin des Chaux

## 3. Organisation du site

Le terrain appartient à la **commune des Breuleux** (parcelle communale n°2280) et est inscrit comme zone d'extraction de matériaux avec plan spécial (PS) dans le plan d'aménagement local de la commune (PAL).

Tout en restant propriétaire des terrains, la commune a mandaté l'**entreprise Hurni AG** de Sutz (BE) pour exploiter le site. L'entreprise Hurni AG est spécialisée dans la gestion de sites d'extraction de matériaux et de décharges. Elle est aussi très active dans la gestion et le recyclage de déchets (déchets de chantier, déchets urbains, ...).

Parallèlement, la commune des Breuleux a aussi mandaté le **bureau CSD Ingénieurs SA** de Porrentruy pour développer le projet de la DTB, diriger les travaux de construction des infrastructures nécessaires (étanchéité, installations de traitement des eaux, accès, conduites, ...), ainsi que pour réaliser le suivi environnemental (SER) de l'ensemble du site (Carrière, DTA et DTB) exigé par les différentes autorisations cantonales.

## 4. Protection de l'environnement et de la population

Afin de préserver l'environnement et la population des Breuleux contre les nuisances que ce type d'exploitation peut générer, la propriétaire et l'exploitant doivent respecter les normes environnementales qui sont reprises dans les différentes autorisations cantonales. Le site de la Fin des Chaux doit être exploité en :

- respectant les limites du plan spécial lors des minages dans la carrière, afin de ne pas déborder sur les terrains voisins ;
- respectant les limites de vibrations lors des tirs de mine, afin de préserver les bâtiments avoisinants contre les risques de fissures ;
- gérant les eaux de percolation de la DTB, afin d'éviter une pollution des terrains récepteurs ;
- contrôlant la conformité des déchets mis en décharge (DTA et DTB), afin qu'il n'y ait pas d'entreposage de matériaux non conformes sur le site de la Fin des Chaux ;
- assurant la bonne mise en place des matériaux en décharges.

Afin de contrôler l'application et le respect de la législation et des exigences découlant des autorisations, un suivi environnemental de réalisation (SER) est assuré par le bureau CSD Ingénieurs SA de Porrentruy. Chaque année, un rapport SER est transmis à l'Office cantonal de l'environnement (ENV) pour l'informer de la conformité de l'exploitation du site, des problèmes rencontrés (apports non conformes par exemple) et des mesures de correction prises (évacuation des matériaux non conformes dans une filière appropriée par exemple).

Les eaux de percolation de la DTB sont décantées dans un bassin de décantation, afin de retenir les matières en suspension, puis infiltrées à travers un sol bioactif (bassin d'infiltration) avant d'être rejetées dans le sous-sol karstique des Franches-Montagnes. La qualité des eaux provenant de la décharge de type B fait l'objet de contrôles réguliers. Elle est notamment analysée en laboratoire 2 fois par année (au printemps et en automne) et les paramètres physico-chimiques sont régulièrement contrôlés. En cas de pollution, les eaux de la décharge peuvent être envoyées à la STEP des Breuleux depuis la chambre de contrôle présente en amont du bassin de décantation.

## 5. Le site de la Fin des Chaux en quelques chiffres

Chaque année, 10'000 à 20'000 m<sup>3</sup> de roche sont exploités à la carrière des Breuleux. À ce rythme, le volume de roche exploitable et autorisé va être atteint d'ici 2020.

Le volume annuel de déchets de type A mis en DTA varie entre 10'000 et 30'000 m<sup>3</sup>. Ce volume de déchets varie fortement en fonction des chantiers réalisés ou non dans la région. Le volume restant à disposition sur le site est d'environ 70'000 m<sup>3</sup> et sera comblé d'ici 2020.

Pour les Franches-Montagnes, le volume annuel de déchets de type B à mettre en décharge est estimé à 4'000 m<sup>3</sup> dans le Plan sectoriel cantonal des décharges. Ouverte depuis avril 2016, la DTB des Breuleux a réceptionné à ce jour environ 8'000 m<sup>3</sup> de déchets de type B, ce qui correspond au volume de la planification cantonale. Le projet DTB permettra de stocker définitivement sur le site de La Fin des Chaux environ 250'000 m<sup>3</sup> de déchets de type B dans 2 grands compartiments étanches. L'exploitation de la DTB est donc prévue sur plus de 50 ans dans les conditions actuelles.

Le site de la Fin des Chaux sert environ 70 clients composés principalement d'entreprises de génie civil, mais aussi d'administrations et de privés. Les petits clients (habitants de la région) sont invités à venir mettre leurs déchets de type A et B dans les décharges de la Fin des Chaux et peuvent venir chercher divers types de matériaux pierreux. Depuis juin 2017, il y a possibilité de payer les petits montants directement sur place. Le but de cette démarche est de simplifier le fonctionnement du site et de favoriser la venue de petits clients, afin que la population puisse profiter aisément de la carrière et des décharges de la Fin des Chaux.

## 6. Perspectives d'avenir

Actuellement, la commune des Breuleux, l'exploitant et le bureau d'ingénieurs planifient la suite de l'exploitation. D'ici 2 ans, le volume d'extraction de matériaux calcaires autorisé devrait être atteint et le volume disponible en DTA sera épuisé. Un projet d'extension de la carrière a donc été élaboré à l'Ouest du site actuel. Ce projet a été soumis début 2017 au Service du développement territorial du canton (SDT), afin de permettre la poursuite de l'exploitation du site au-delà de 2020. Ce projet est actuellement traité par le canton dans une procédure d'« Appel à projet » en vue de la révision des fiches du plan directeur cantonal concernant les carrières et décharges. Des nouvelles sont attendues dans les prochaines semaines.